



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 03 AVRIL 2025**

**DÉLIBÉRATION N°2025\_04\_008**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 14**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

*Date de la convocation :*  
28/03/2025

*Date d'affichage :*  
28/03/2025

**OBJET : Vote du budget  
primitif 2025 de la M57**

L'an deux mille vingt-cinq  
le trois avril à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS BOUHOURS FONTENY LE BEUF MARY  
Messieurs BAILLY LEFEVRE PERRIER RAGOBERT URBAIN

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur BONNOT.

Absents : Messieurs BARRÉ IMBAULT.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
a voté à l'unanimité le budget primitif de l'année 2025 de la M57 qui  
s'équilibre à la somme de :

- 1 382 291.61 € en section de fonctionnement,
- 1 332 154 .04 € en section d'investissement.

D'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à procéder  
également à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au taux de  
7.5 % pour l'année 2025, conformément à la délibération du conseil  
municipal du 06 avril 2023 qui mettait en place la fongibilité des crédits en  
section de fonctionnement et d'investissement.

Fait à Nançay, le 04 avril 2025

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 04 avril 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :